

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET POTENTIEL D'ÉNERGIE SOLAIRE POUR LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Motivation

Le parc immobilier suisse est responsable d'environ un quart des émissions de CO₂ en Suisse. Conformément à «l'objectif zéro émission nette» et à la stratégie climatique à long terme du Conseil fédéral, le parc immobilier suisse ne doit plus produire d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Dimensions de l'énergie des bâtiments

Alors que les analyses d'impact sur l'environnement disponibles, comme le module immobilier de l'OFEV, ne prennent en compte que le côté thermique (chauffage & eau chaude), la consommation d'électricité doit également être prise en compte pour obtenir une image complète de l'utilisation de l'énergie.

Mesure de l'«efficacité énergétique»

Sur la base d'informations accessibles au public (p. ex. Registre fédéral des bâtiments & des logements, tarifs d'électricité) ainsi que d'hypothèses pertinentes (p. ex. consommation d'électricité), des indicateurs écologiques (émissions de CO₂) et économiques (consommation & coûts) sont calculés à l'aide du «calculateur de CO₂» de l'OFEV.

L'indice de potentiel d'énergie solaire

En collaboration avec Blockstrom AG, nous avons développé l'indice de potentiel d'énergie solaire, qui fournit une estimation simple et rapide du potentiel économique et écologique pour l'autoconsommation d'électricité solaire produite sur place.

VOS AVANTAGE, NOTRE PROMESSE

Approche exhaustive

L'approche de c-alm pour mesurer «l'efficacité énergétique» des immeubles comprend aussi bien la consommation de chaleur que la consommation d'électricité. Les critères mesurés sont à la fois écologiques et économiques – une condition préalable à l'évaluation de différentes mesures de rénovation.

Monitoring ESG des immeubles directs

Un monitoring (annuel) de l'impact environnemental permet non seulement d'évaluer le potentiel d'assainissement dans la section transversale du portefeuille, mais aussi d'évaluer sur l'axe temporel si les réductions de CO₂ en cours sont compatibles avec les objectifs climatiques convenus.

INTÉRESSÉ?



Donat Bürgi

Consultant

donat.bürgi@c-alm.ch

